

**ORDRE DE SERVICE  
D'ACTION**



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE**

<b>Direction générale de l'alimentation</b> <b>Sous-direction de la santé et de la protection animale</b> <b>Bureau de la santé animale</b>  Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : Nicolas PONÇON Tél. : 01 49 55 84 66 Courriel institutionnel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. Interne : BSA/0801083	<b>NOTE DE SERVICE</b> <b>DGAL/SDSPA/N2008-8134</b> <b>Date: 10 juin 2008</b> Classement : SA 33
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Annule et remplace : NS DGAL/SDSPA/N° 96-8169 du 23 juillet 1996

Circulaire du 20 janvier 1997 relative à l'agrément zootechnique des CIA dans les espèces chevaline et asine

Date limite de réponse : Sans objet

📎 Nombre d'annexes : 4

Degré et période de confidentialité : Tout public

**Objet : agrément sanitaire des centres de collecte de sperme d'équidés**

**Références :**

- Art. L. 222-1 et R. 222-11 du code rural relatifs au contrôle sanitaire des activités de reproduction animale ;
- Directive 92/65/CEE du Conseil du 13 juillet 1992 régissant les échanges de sperme ;
- Arrêté du 24 janvier 2008 fixant les conditions d'agrément des centres de collecte de sperme d'équidés.

**Mots-clés : équidés - centre de collecte - reproduction - SIGAL**

**Résumé :** La présente note de service précise les conditions d'agrément des centres de collecte de sperme d'équidés et fixe notamment les modalités d'identification des doses de semence.

L'arrêté du 24 janvier 2008 distingue deux niveaux d'agrément sanitaire (national et communautaire) selon la destination de la semence collectée. La gestion des agréments des centres de collecte de sperme d'équidés relève exclusivement des directions départementales des services vétérinaires.

<b>Destinataires</b>	
Pour exécution :	Pour information :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Directeurs départementaux des services vétérinaires</li><li>- Directeurs départementaux des services vétérinaires des chefs lieux de régions</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Préfets</li><li>- Inspecteurs généraux interrégionaux</li><li>- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires</li><li>- Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires</li><li>- Directeur de l'Ecole Nationale des services vétérinaires</li><li>- Directeur de l'INFOMA</li><li>- Etablissement public "Les Haras Nationaux"</li><li>- DGFAR (Sous direction du Cheval)</li></ul>

L'article R. 222-11 du code rural, instauré par décret n° 2007-818 du 11 mai 2007, fixe la liste des activités relatives à la reproduction des équidés soumises à un agrément sanitaire. Si la collecte de sperme d'équidés reste ainsi soumise à agrément, cette obligation a été supprimée pour les activités de mise en place (insémination des juments).

L'arrêté du 24 janvier 2008 pris pour l'application de l'article R. 222-11 fixe les conditions d'agrément des centres de collecte de sperme d'équidés. Ce texte abroge les précédents arrêtés du 25 janvier 1988 (agrément national des centres de mise en place ou de production de sperme – environ 400 centres agréés) et du 8 mars 1996 (agrément pour les échanges intracommunautaires de sperme – 20 centres agréés).

Les exigences de l'agrément « communautaire » figurant dans l'arrêté du 8 mars 1996 sont reprises par l'arrêté du 24 janvier 2008. Elles constituent en effet la transposition en droit français de l'article 11 de la Directive 92/65/CEE sus-visée.

S'agissant de l'agrément « national » des centres de collecte (utilisation de la semence uniquement sur le territoire français), la principale modification par rapport au précédent dispositif tient à la délivrance des agréments par les DDSV et non plus par une commission régionale présidée par l'établissement « les Haras Nationaux ».

Les agréments nationaux et communautaires se distinguent essentiellement par les conditions sanitaires d'admission des étalons dans les centres agréés. Les protocoles de dépistage pour l'agrément communautaire sont en effet plus exigeants.

## **I – ATTRIBUTION DES AGREMENTS SANITAIRES**

Toute demande d'agrément sanitaire (« national » ou « communautaire ») pour la collecte de sperme d'équidés doit désormais être instruite par les directions départementales des services vétérinaires. La liste des pièces du dossier de demande d'agrément est précisée à l'article 4 de l'arrêté du 24 janvier 2008. Sont notamment nécessaires :

- un engagement du responsable du centre à respecter les conditions de l'arrêté du 24 janvier 2008. Un modèle est joint en annexe I de la présente instruction.
- la description précise des installations, accompagnée d'un plan d'ensemble de celles-ci et d'une notice précisant les circuits des étalons et de la semence collectée,
- la liste et la qualification des personnels et plus particulièrement l'identité du vétérinaire du centre.

Si l'article R. 222-11 du code rural prévoit l'agrément sanitaire des vétérinaires responsables des centres de collecte, en pratique, dans la filière équine, cet agrément ne sera pas individualisé de l'agrément du centre. Il conviendra toutefois de vérifier que le vétérinaire désigné est bien titulaire du mandat sanitaire dans le département (article 2 de l'arrêté du 24 janvier 2008).

S'agissant de la responsabilité technique du centre agréé, elle doit être assurée par un titulaire d'une licence de chef de centre (qui peut également être le vétérinaire de centre) sauf dans le cas des centres dont l'ensemble des doses collectées sont mises en place sur le site dans l'heure suivant la collecte. Pour ces centres pratiquant l'insémination immédiate (cas notamment dans la filière « Trotteur »), la responsabilité technique peut être assurée par un titulaire uniquement d'une licence d'inséminateur.

Le paragraphe 4 de l'annexe 1 partie A prévoit que, « si des activités de mise en place ou de monte naturelle sont exercées sur le site du centre de collecte, les juments, les étalons souffleurs et les étalons destinés à la monte naturelle sont admis pourvu qu'ils ne présentent aucun signe clinique de maladie infectieuse au moment de leur admission dans le centre ». Il n'est néanmoins pas attendu des responsables de centres de collecte de faire procéder à une visite par un vétérinaire à chaque introduction d'un animal pour obtenir un certificat d'absence de signe clinique de maladie infectieuse.

Pour toute demande d'agrément complète jugée satisfaisante, l'agrément sanitaire sera accordé après vérification de la conformité des installations ainsi que du respect des dispositions liées au fonctionnement.

Le numéro d'agrément attribué aux centres de collecte de sperme d'équidés est constitué des lettres FR, du numéro du département, d'un numéro d'ordre à deux chiffres et du code d'activité CE. La lettre C correspond à une activité de collecte de sperme et la lettre E indique l'espèce équine. Par comparaison, les équipes de transfert embryonnaire agréées reçoivent un numéro se terminant par les lettres TE. Exemple : FR 50.01 CE

L'agrément de nouveaux centres de collecte sera enregistré dans SIGAL conformément à la procédure figurant en annexe II de la présente instruction. En complément de cet enregistrement dans SIGAL, toute attribution d'un agrément pour les échanges intra-communautaires de sperme d'équidés fera l'objet d'une information de la direction générale de l'alimentation (sous-direction de la santé et de la protection animales) qui notifiera l'agrément à la Commission européenne. Une liste des centres agréés pour les échanges nationaux et intra-communautaires sera extraite de SIGAL et mise en ligne sur l'intranet à l'adresse suivante :

[http://10.200.91.241/rubrique.php3?id\\_rubrique=464&menu=4](http://10.200.91.241/rubrique.php3?id_rubrique=464&menu=4)

La liste des centres de collecte agréés pour les échanges intracommunautaires de sperme d'équidés est tenue à jour sur le site de la Commission à l'adresse suivante :

<http://circa.europa.eu/irc/sanco/vets/info/data/semen/ms-sc-eq.html#FRANCE>

Il convient donc avant de procéder à toute certification officielle aux échanges de s'assurer que le centre de collecte d'origine figure bien sur cette liste communautaire.

## **II – CONTROLE DES CENTRES AGREES**

L'article 8 de l'arrêté du 24 janvier 2008 prévoit des visites régulières des centres agréés par les DDSV au cours de la saison de monte.

Le rythme des visites est imposé au niveau communautaire pour les centres agréés pour les échanges de sperme. La fréquence de contrôle est ainsi annuelle si le centre agréé « communautaire » ne collecte du sperme que pendant la saison de monte (1<sup>er</sup> semestre de l'année). Cette fréquence est bi-annuelle si la collecte est effectuée pendant toute l'année.

S'agissant des centres agréés pour le marché national, aucun rythme n'est réglementairement imposé. Il est donc demandé aux DDSV de programmer ces inspections après analyse de risque (ex : quantité de doses mises sur le marché, aire de commercialisation des doses, etc..) et selon leurs moyens en personnel.

Il appartient aux responsables des centres de collecte agréés de veiller au respect des conditions sanitaires d'admission des étalons avant toute collecte. Les DDSV pourront toutefois réaliser à l'occasion des inspections régulières des centres agréés, un contrôle documentaire non exhaustif pour vérifier ce point.

### **III – IDENTIFICATION DES DOSES DE SPERME D'EQUIDES**

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 24 janvier 2008, chaque dose de sperme conditionnée dans un centre agréé doit être identifiée de façon à établir :

- l'origine française,
- la date de collecte,
- l'espèce, la race et l'identité de l'étalon donneur (numéro SIRE, nom de l'étalon et de façon facultative numéro de transpondeur),
- le nom ou le numéro d'agrément du centre de collecte.

Le modèle présenté en annexe III de la présente instruction sera utilisé pour l'identification des doses. Il est rappelé que cette obligation ne concerne pas les doses mises en place immédiatement sur le site et dans l'heure suivant la collecte.

### **IV- DISPOSITIONS FINALES**

La liste des centres de collecte et de mise en place précédemment agréés (au titre de l'arrêté du 25 janvier 1988 – agrément national) par les préfets de région (après instruction par les Haras nationaux) était centralisée à la direction générale de la forêt et des affaires rurales. Ces centres, dont la liste figure en annexe IV de la présente instruction, faisaient l'objet de visites de contrôles effectuées en commun par les agents des Haras nationaux et des DDSV.

Il est demandé aux DDSV de bien vouloir :

- s'assurer auprès des Haras nationaux de l'exhaustivité de la liste des centres de collecte agréés « marché national » dans le département,
- enregistrer les centres agréés dans SIGAL conformément à la procédure de l'annexe II,
- informer les responsables des centres agréés « marché national » de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 24 janvier 2008,
- vérifier par des visites d'inspection à programmer au cours de la saison de monte 2008 que les centres répondent bien aux conditions d'agrément de l'arrêté du 24 janvier 2008,
- le cas échéant, demander une mise en conformité de l'établissement.

La liste des « centres de mise en place » figurant en annexe IV nécessite une attention particulière de la part des DDSV dans la mesure où elle regroupe :

- des centres de mise en place qui ne pratiquent pas de collecte et qui ne sont donc plus soumis à agrément (ex : cliniques vétérinaires),
- des centres pratiquant la collecte de sperme mais procédant à une mise en place immédiate de la semence collectée (ex : cas de haras en filière trotteur). Ces centres sont visés par l'arrêté du 24 janvier 2008 et donc soumis à agrément. Il leur sera donc attribué un numéro d'agrément puisqu'ils n'en avaient pas jusqu'à présent. Ces centres seront enregistrés dans SIGAL avec leur nouveau numéro.

Pour les centres de collecte titulaires d'un agrément « marché national » à la date de publication de l'arrêté 24 janvier 2008 et dont les installations ne répondraient pas entièrement aux dispositions de l'arrêté, un délai de mise en conformité pourra être accordé jusqu'au 1er janvier 2009 sous réserve d'un engagement écrit du responsable du centre indiquant l'échéancier des travaux.

Ce délai de mise en conformité ne concerne pas les centres agréés pour les échanges intracommunautaires. Les obligations n'ayant pas été modifiées, ces centres doivent, comme les nouveaux centres agréés, d'emblée répondre aux exigences de l'arrêté 24 janvier 2008.

Vous voudrez bien me faire part des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de ces instructions.

La sous-directrice de la santé  
et de la protection animales

Claudine LEBON

**ANNEXE I : Modèle d'engagement à souscrire par le responsable juridique d'un centre de collecte de sperme d'équidés**

Je soussigné : .....

En qualité de : .....

Représentant : .....

Adresse : .....

- déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2008 fixant les conditions sanitaires d'agrément des centres de collecte de sperme d'équidés.

- m'engage à respecter les prescriptions suivantes :

1°/ réaliser les opérations de collecte, de traitement et de conservation du sperme conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé ;

2°/ tenir et mettre à disposition de la direction départementale des services vétérinaires du département où est implanté le centre, un registre dans lequel seront conservées les informations sanitaires prévues par l'arrêté susvisé ;

3°/ me soumettre aux contrôles effectués par la direction départementale des services vétérinaires ;

- reconnais avoir connaissance que le non-respect d'une ou plusieurs des dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2008 susvisé pourra entraîner la suspension ou le retrait de l'agrément sanitaire.

Fait à ....., le .....

## ANNEXE II : Procédure d'enregistrement des centres de collecte agréés dans SIGAL

Les informations à saisir dans SIGAL portent sur les ateliers et les autorisations :

- **1 nouvelle classe atelier créée à utiliser :**
  - Monte publique artificielle d'équidés – centre de collecte de sperme
- **2 nouveaux types d'autorisations à enregistrer sur l'atelier de classe précitée créé au sein du groupe « SA – Qualification – Equin » :**
  - Agrément de centre de collecte de sperme d'équidés pour la mise sur le marché national
  - Agrément de centre de collecte de sperme d'équidés pour les échanges intracommunautaires

Ces autorisations peuvent être enregistrées à l'un des 3 états suivants :

- Valide
- Suspendu
- Retiré

Il convient en outre d'enregistrer systématiquement le numéro d'enregistrement vétérinaire dans la fiche propriété des deux autorisations mentionnées ci-dessus en tant que numéro d'autorisation.

The screenshot shows a software window titled "ETABLISSEMENT - AUTORISATION - NOUVEAU". The form is divided into several sections:

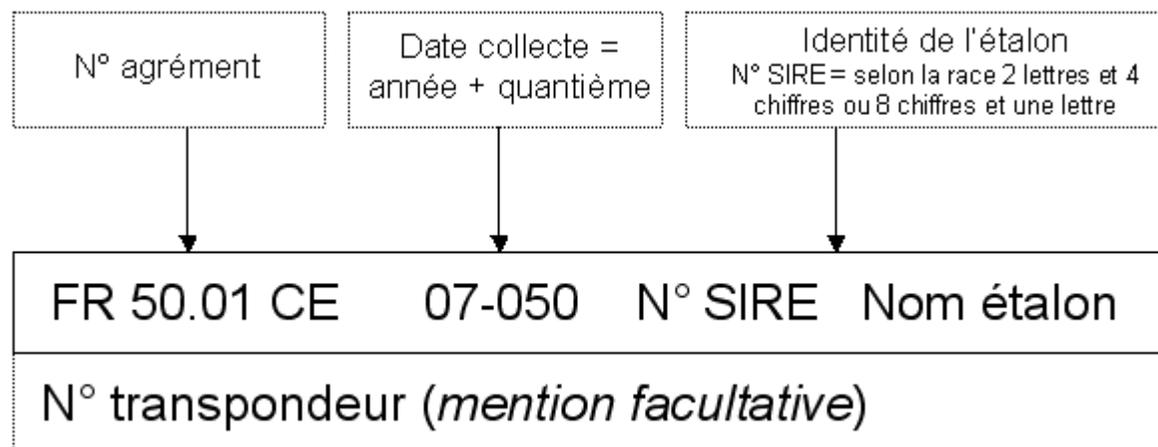
- Establishment information:** Etablissement: GUIOT MICHEL - HARAS DE TALMA; Mot directeur: GUIOTMICHEL; Identifiant: EDE - Numéro EDE d'exploitation (dropdown) 08198807; Atelier: EDE-08198807-Monte publique artificielle équidés (dropdown).
- Authorization information:** Type autorisation: AGCTCLSPEQMN (dropdown) Agrément centre collecte sperme équidés pour mise marché nation (...); Etat autorisation: Valide (dropdown); Motif: (...); Acte terrain: (...); Département: Numéro (input field) ? (dropdown); Date parution JO: (...).
- Validity dates:** Attribuée le: 19/03/2008; valide du: 19/03/2008; au: 00/00/0000.

A red rectangular box highlights the "Numéro" input field in the "Département" section.

Création le 19/03/2008 par MSI - Claire ARMENGAUD

L'autorisation « agrément pour les échanges de sperme de l'espèce équine » ne doit plus être utilisée. Il convient donc de l'archiver pour toutes les entités (établissements ou ateliers) qui en disposent à ce jour.

### ANNEXE III : Modalités d'identification des doses de semence d'équidés



**ANNEXE IV : Listes des centres agréés au titre de l'arrêté du 25 janvier 1988 :**  
**Centres de collecte – centres de collecte et de transfert embryonnaire – centres de mise en place** (incluant centres de  
collecte avec mise en place immédiate)

**Centres de collecte**

Attention : certains centres agréés sont désignés dans la liste par le nom de la structure principale qui peut être située dans un autre département.  
(ex : HN Arnac Pompadour avec 8 numéros associés)

commune	Nom	Adresse		n° agrément
BOURG EN BRESSE	STATION DE BOURG EN BRESSE			FR 01.01 CE
MONTBELLIER	Docteur NEYRAT F.	Domaine du Petit Bochart		FR 01.03 CE
CESSET	JOANNET			FR 03.01 CE
RODEZ CEDEX	Monsieur le Directeur des Haras	Haras National	B.P. 313	FR 81 01 CE
RODEZ CEDEX	Monsieur le Directeur des Haras	Haras national de RODEZ	Rue Eugène Loup - BP 313	FR 12 01 CE
RODEZ CEDEX	Monsieur le Directeur des Haras	Haras national de RODEZ	Rue Eugène Loup - BP 313	FR 46 01 CE
RODEZ CEDEX	Monsieur le Directeur des Haras	Haras national de RODEZ	Rue Eugène Loup - BP 313	FR 82 01 CE
PONT L'EVEQUE	Monsieur ROUDAULT Jean Louis	Haras "Les Isles"	BONNEVILLE LA LOUVET	FR 14.03 CE
ORBEC	HARAS DU PRIEURE	LA VESPIERE		FR 14.04 CE
CAMBREMER	Monsieur VILAUT Jean Pierre	Haras de la Vallée	NOTRE DAME D'ESTREES	FR 14.05 CE
LA ROQUE BAIGNARD	Sandrine HECART		Haras de la Roque	FR 14.07 CE
TIERCEVILLE	GENES DIFFUSION	Haras de Tierceville		FR 14.06 CE
VIRE	STATION DE VIRE			FR 14.02 CE
TREVIERES	STATION DE TREVIERES			FR 14.01 CE
AURILLAC	Mademoiselle la Directrice des Haras	Haras National	Avenue de Julien	FR 15.03 CE
AURILLAC	Mademoiselle la Directrice des Haras	Haras National	Avenue de Julien	FR 15 04 CE
SAINTES CEDEX	Madame la Directrice des Haras	Haras National de Saintes	B.P. 305	FR 86.01 CE
SAINTES CEDEX	Madame la Directrice des Haras	Haras National	B.P. 305	FR 17.01 CE
SAINTES CEDEX	Madame la Directrice des Haras	Haras National de SAINTES	B.P. 305	FR 79.01 CE
SAINTES CEDEX	Madame la Directrice des Haras	Haras National de SAINTES	B.P. 305	FR 16.01 CE
MAZERY	Monsieur GACHIGNARD Jérôme	Haras d'Angely	Route de STE MEME	FR 17.01 CE
ARNAC POMPADOUR	STATION DE POMPADOUR			FR 19.01 CE

ARNAC POMPADOUR	Monsieur le Directeur du Haras	Haras national de POMPADOUR		FR 87 02 CE
ARNAC POMPADOUR	Les Haras nationaux	Haras national de POMPADOUR		FR 23.01 CE
ARNAC POMPADOUR	Monsieur le Directeur du Haras	Haras national de POMPADOUR		FR 23.02 CE
ARNAC POMPADOUR	Monsieur le Directeur du Haras National	de POMPADOUR		FR 87 01 CE
ARNAC POMPADOUR	Monsieur le Directeur du haras	Haras national de POMPADOUR		FR 19.01 CE
ARNAC POMPADOUR	Monsieur le Directeur du Haras	Haras national de POMPADOUR		FR 19.01 CE
ARNAC POMPADOUR	Monsieur le Directeur du Haras	Haras national de POMPADOUR		FR 19 02 CE
LAMBALLE	BOUVIER Jérôme	Clinique Vétérinaire le Penthièvre	26 place du Champ de Foire	FR 22 01 TE
LAMBALLE	LES HARAS NATIONAUX	Haras national de LAMBALLE	B.P. 548	FR 29 04 CE
LAMBALLE	LES HARAS NATIONAUX	Haras national de LAMBALLE	B.P. 548	FR 22 02 CE
LAMBALLE	LES HARAS NATIONAUX	Haras national de LAMBALLE	B.P 548	FR 29 02 CE
LAMBALLE CEDEX	Monsieur le directeur des haras	Haras national	Place du Champ de Foire - BP 548	FR 22 03 CE
LAMBALLE CEDEX	LES HARAS NATIONAUX	Haras national de Lamballe	B.P. 548	FR 29 01 CE
LAMBALLE CEDEX	LES HARAS NATIONAUX	Haras national de Lamballe	B.P. 548	FR 35 04 CE
PLEUDIHEN/RANCE	Monsieur PLANCHON	Haras de la Touche Porée		FR 22 02 TE
BESANCON	Madame la Directrice	Haras National de BESANCON	B.P. 1919 - Rue de Dôle	FR 70 01 CE
BESANCON	Madame la Directrice	Haras National de BESANCON	B.P. 1919 - 52 rue de Dôle	FR 39 01 CE
LA CHAUSSE D'IVRY	HARAS DE MARIE - CIRE	Ile de Courtenon		FR CE 28 02
UZES	Monsieur le Directeur des Haras	Haras national d'UZES	Mas des Tailles	FR 30.02 CE
ST AUBIN LE HOUGA	STATION DU HOUGA			FR 32.01 CE
BLOIS CEDEX	Monsieur le Directeur des Haras	Haras National	B.P. 909	FR 18 01 CE
MONTBRISON	STATION DE MONTBRISON			FR 42.01 CE
NANTES	E.N.V. NANTES	Route de Gachet	BP 3013	FR 44.01 CE
LE PELLERIN	ELEVAGE CHICHE HUBERT	LA CANALIERE		FR 44 02 CE
MIERS	Madame Karine CADOUX	Elevage des Merveilles	CARRIERES	FR 46 03 CE
VILLENEUVE SUR LOT	LES HARAS NATIONAUX	Haras National de Villeneuve-sur-Lot	B.P. 303	FR 33 03 CE
VILLENEUVE-SUR-LOT CEDEX	LESHARAS NATIONAUX	Haras national de Villeneuve-sur-Lot	B.P. 303	FR 24 02 CE
LE LION D'ANGERS	LES HARAS NATIONAUX	Haras national du Lion d'Angers	Domaine de l'Isle Briand	FR 53 04 CE
CHERRE	HARAS DU PLESSIS L'ALONAI			FR 49.02 CE
LIRE	Monsieur COPIN Jean Yves	SPORTS EQUESTRES PROMOTION	LA GAGNERIE	FR 49.01 CE
SAINT LO	STATION DE SAINT LO	B.P. 360		FR 50.01 CE
ST AUBIN DE TERREGATTE	GAEC DE L'AUMERAIE			FR 50.15 CE
LA HAYE PESNEL	STATION DE LA HAYE PESNEL			FR 50.04 CE

LES PIEUX	STATION DES PIEUX			FR 50.05 CE
BRECEY	STATION DE BRECEY			FR 50.02 CE
STE MERE L'EGLISE	Monsieur RUEL Michel	Haras de Blondel	RAVENOVILLE	FR 50.10 CE
STE MERE L'EGLISE	STATION DE STE MERE			FR 50.07 CE
CARENTAN	PROGEN - Monsieur BROHIER	Haras de Tamerville	ST COME DU MONT	FR 50.11 CE
SARTILLY	STATION DE SARTILLY			FR 50.06 CE
SARTILLY	LE REVERDY			FR 50.16 CE
MOON SUR ELLE	ELLE GENETIQUE	Haras d'Elle		FR 50.12 CE
CERISY LA FORET	HARAS DE COUVAINS			FR 50.13 CE
COUVAINS	Messieurs PARIS Guy et Fabrice	Ferme Les Escaliers		FR 50.14 CE
FLOTTEMANVILLE	STATION DE FLOTTEMANVILLE			FR 50.03 CE
MONTIER EN DER	LES HARAS NATIONAUX	Haras national de MONTIER EN DER		FR 5202 CE
MONTIER EN DER	Monsieur le Directeur des Haras	Haras national de MONTIER EN DER		FR 08 01 CE
MONTIER EN DER	Monsieur le Directeur des Haras	Haras national de MONTIER EN DER		FR 51 01 CE
LA BACONNIERE	HARAS DE LA RONCERAIE			FR 53.01 CE
BALLEE	HARAS DU HALAGE	Le Ruisseau		FR 53 05 CE
ST GEORGES LE FLECHARD	Monsieur Jérôme DAVID	HARAS DE REVE	Le Chalet des Mines	FR 53 02 CE
ROSIERES AUX SALINES	STATION DE ROSIERES			FR 54.01 CE
ROSIERES AUX SALINES	Monsieur le Directeur des Haras	de ROSIERES AUX SALINES		FR 88 02 CE
BUSSIERES	STATION DE BUSSIERES			FR 54.02 CE
SURZUR	Clinique vétérinaire de la	Presqu'île de Rhuys	35, rue du Général de Virel	FR 56 02 CE
HENNEBONT	STATION D'HENNEBONT	Rue Victor Hugo	BP 127	FR 56.01 CE
HENNEBONT CEDEX	Monsieur le Directeur des Haras	B.P. 127		FR 56 01CE
DOUAI	Monsieur DESMONS François	GENES DIFFUSION	3595 Route de Tournai Frais Marais	FR 59.01 CE
DOUAI Cedex	Docteur Stéphane CAMMAERT	GENES DIFFUSION	3595 Route de Tournai - BP 23	FR 59.01 CE
COMPIEGNE	Les Haras nationaux	Haras national de COMPIEGNE	1 boulevard Victor Hugo	FR 02.01 CE
COMPIEGNE	Les Haras nationaux	Haras national de COMPIEGNE	1 boulevard Victor Hugo	FR 60.02 CE
COMPIEGNE	Les Haras nationaux	Haras national de COMPIEGNE	1 boulevard Victor Hugo	FR 62.02 CE
COMPIEGNE	Les Haras nationaux	Haras national de COMPIEGNE	1 boulevard Victor Hugo	FR 59.04 CE
COMPIEGNE	Les Haras nationaux	Haras national de COMPIEGNE	1 boulevard Victor Hugo	FR 59.02 CE
COMPIEGNE	Les Haras nationaux	Haras national de COMPIEGNE	1 boulevard Victor Hugo	FR 59.03 CE
COMPIEGNE	Monsieur le Directeur du Haras	Haras national de COMPIEGNE	1 boulevard Victor Hugo	FR 62.03.CE
CLERMONT	HARAS DE VILLERS	ERQUERY		FR 60.01 CE

CANAPVILLE	Patrick VALERE	Centre de reproduction équine		FR 61.13 CE
ST GERMAIN DE LA COUDRE	Jean POMARET	Haras des Landes		FR 61.10 CE
PUTANGES PONT ECREPIN	Monsieur CHARUEL	SARL Haras de l'Orne	GIEL COURTEILLES	FR 61.05 CE
LE MERLERAULT	HARAS DES CRUCHETTES (EQUITECHNIC)	LE MESNIL VICOMTE		FR 61.02 CE
EXMES	STATION DU PIN AU HARAS		Cidex 1703	FR 61.01 CE
COURTEMER	Monsieur LECOURTOIS Bernard	Haras de Brullemail		FR 61.03 CE
SEES	Madame BLANCHARD Françoise	Haras de Villepelée	CHAILLOUE	FR 61.04 CE
BELFONDS	DUBOIS Jean Pierre	Haras de la Perrière		FR 61 09 CE
GELOS	LES HARAS NATIONAUX	Délégation régionale d'Aquitaine	Haras de Pau-Gelos	FR 47 01 CE
GELOS	LES HARAS NATIONAUX	Délégation régionale d'Aquitaine	Haras de Pau-Gelos	FR 33 02 CE
GELOS	LES HARAS NATIONAUX	Délégation régionale d'Aquitaine	Haras de Pau-Gelos	FR 64 01 CE
GELOS	LES HARAS NATIONAUX	Délégation régionale d'Aquitaine	Haras de Pau-Gelos	FR 64 02 CE
STRASBOURG	LES HARAS NATIONAUX	Haras National de STRASBOURG	1, rue Saint Elisabeth	FR 67 01 CE
DARDILLY	HARAS DE VILLEDIEU - SARL HIPPOLIS	12 rue de la Brochetiere		FR 69.01 CE
CLUNY	STATION DE CLUNY			FR 71.01 CE
CLUNY	Monsieur le Directeur des Haras	Haras National	2, rue Porte des Prés	FR 21 01 CE
YVRE L'EVEQUE	Monsieur François DAUBE	Haras des Couleurs	Les Bouleries	FR 72 02 CE
ANNECY	Monsieur le Directeur des Haras	Haras national d'Annecy	19 rue Guillaume Fichet	FR 74.01 CE
ANNECY CEDEX	STATION D'ANNECY	B.P. 308		FR 74.01 CE
LE PERRAY EN YVELINES	STATION DES BREVIAIRES			FR 78.01 CE
NUEIL LES AUBIERS	GAUFFRETEAU Denis		Haras du Gery	FR 79.02 CE
LA ROCHE SUR YON CEDEX	LES HARAS NATIONAUX	Haras National de La Roche-sur-Yon	B.P. 317	FR CE 44 03
LA ROCHE SUR YON CEDEX	Monsieur le Directeur des Haras	Haras national de LA ROCHE SUR YON	Rue Galliéni - BP 317	FR 85 03 CE
LE DORAT	H. BRUGIER	Haras de la Fantaisie	Chemin de la Fantaisie	FR 87 01 CE
LUSSE	STATION DE LUSSE			FR 88.01 CE

### Centres de collecte et de transfert embryonnaire

code postal	commune	Nom	Adresse		n° agrément
08250	GRANDPRE	GUIOT	Ferme de Talma		FR 08 01 CE - FR 08 01 TE
24560	BOUNIAGUES	BASSOT Gérard	Haras de MAZIERE		FR 24.01 CE- FR 24 01 TE
29120	TREMEOC	Madame MAZE	Haras de l'Amaury	Kerséoc	FR 29 05 CE -FR 29 02 TE
33420	SAINT AUBIN DE BRANNE	Docteur LENORMAND	CONQUES		FR 33 01 CE - FR 33 01 TE

44307	NANTES CEDEX 03	E.N.V. NANTES	Atlanpole - La Chanterie	BP 40706	FR 4401 CE - FR 44 01 TE
46500	GRAMAT	BONAL	Elevage des Chayottes	Baillot	FR 46 02 CE -FR 46 01 TE
50880	PONT HEBERT	Coopérative AGIRE	AGIRE - PIG	Centre IA de Pont Hébert	FR 50 24 CE- FR 50 24 TE
60600	ENQUERY	Monsieur Olivier JOUANNETEAU	Haras de Villers		FR 60.01 CE -FR 60.01 TE
61550	COUVAINS	Mademoiselle Caroline de FAUCIGNY	Haras de Circée	Les Châtelets	FR 61 14 CE - FR 61 14 TE
62240	WIRWIGNIES	HARAS DE LA BOULOYE	1228 rue à Baudets		FR 62.01 CE -FR 62 01 TE
62240	WIRWIGNIES	Monsieur Jean Noël POITAU	Haras de la Bouloye		FR 62.01 CE - FR 62.01 TE
74000	ANNECY	Monsieur le Directeur des Haras	Haras national d'Annecy	19 rue Guillaume Fichet	FR 69.01 CE -FR 69.01 TE
85320	STE PEXINE	Monsieur Thierry FRUCHET	Elevage du Figuier	Les Touches	FR 85 04 CE - FR 85 01 TE
87210	LE DORAT	Henry BRUGIER	Pézard		FR 87 03 CE - FR 87 03 TE

### Centres de mise en place

NB : y compris centres de collecte avec mise en place immédiate de la semence

code postal	commune	Nom	adresse	
01170	CHEVRY		Haras de Chevry	Rue du Château
01330	STE OLIVE	Monsieur BONAL Gérald	Haras de l'Ormet	
01330	AMBERIEUX EN DOMBE	Monsieur DIAZ Lionel	Haras Le Panot	
01540	VONNAS	Madame Hélène CHEVALLIER	Haras de Fleurville	
02820	ST ERME	Arnaud DELHAYE	Haras du Billon	
04700	LURS		LE MOULIN D'ARISTOTE	
06560	VALBONNE		Centre équestre d'ARGEVILLE	B.P. 51
08140	POURRY ST REMY	de TASSIGNY	Haras de Remehan	
08200	CHEMERY SUR BAR	FRAIPONT		
10130	LIGNIERES	CORNU Christian	GRACE A ELLE	29 rue Sainte Waldeburge
11400	ST MARTIN LALANDE	DU LAC Joëlle	Elevage du Fort	LE FORT DE BASSENS
11400	FONTERS DU RAZES	Monsieur RUBERTELLI René	Haras des Tourtel	
12003	RODEZ Cedex	Monsieur le directeur des haras	Haras national de Rodez	Rue Eugène Loup - B.P. 313

12003	RODEZ Cedex	Monsieur le directeur des haras	Haras national de Rodez	Rue Eugène Loup - B.P. 313
12003	RODEZ CEDEX	Monsieur le directeur des haras	Haras national de Rodez	Rue Eugène Loup - B.P. 313
13100	AIX EN PROVENCE	Docteur Fabrizio BEMBO	BEAUVALLON	Chemin de la Blaque
13150	TARASCON	Monsieur Michel ROBERT	Haras d'AZUR	Ferrages - Route d'Arles
13310	SAINT MARTIN DE CRAU	Docteur Maurice PRIAULET	Centre de mise en place de la Clinique de la Crau	8, rue de la Laure
13480	CALAS	Patrick DEFRASNE	Haras du Bois Boulard	
13810	EYGALIERES	MOULIN RANCH	Mas des Poulains	Chemin du Cèbe
14100	LES MONCEAUX	Germain Bernard	Haras des Monceaux	Elevage des Rouges
14130	BONNEVILLE LA LOUVET	SCEA Ecurie Pixel	La Croix Hauville	
14140	AUQUAINVILLE	Sylvie BONNEFOY	Haras du Lieu Petit	
14140	AUQUAINVILLE	Monsieur Emmanuel TRESSARDI	Haras d'Auquainville	
14270	BIEVILLE-QUETIEVILLE	Mademoiselle Hélène ENOS	Haras de Querville	
14340	LE PRE D'AUGE		Haras de la Bosquetterie	
14430	HOTOT EN AUGE	HARAS DE HOTOVIC		
14590	OUILLY DU HOULEY		Haras d'Ouilly	
14800	DEAUVILLE		Clinique vétérinaire de la Côte Fleurie	34, avenue Hocquart de Turtot
14810	MERVILLE FRANCEVILLE	PELTIER	Haras de Merville	écurie des Charles
15250	NAUCELLES	Monsieur et Madame CHALIER	Veyrières	
15600	ST CONSTANT	Monsieur VIEYRES Laurent	Haras de Gerbal	GERBAL
16310	ST ADJUTORY	Sylvianne CASPER	SCEA Elevage de Saint'A	La Grenouille
16490	ALLOUE	VARLIAUD Mickael	SCEA RIVERLAND	Les essarts
17100	SAINTES	Madame la Directrice des Haras	Haras national de SAINTES	2 avenue de Jourdan
17107	SAINTES CEDEX	Madame la Directrice du	Haras National	B.P. 305
17107	SAINTES CEDEX	Madame la Directrice des Haras	Haras national	B.P. 305
17350	TAILLEBOURG	P. BALSAN	Haras des Basters	Domaine de Lauze
17470	DAMPIERRE SUR BOUTONNE	ASINERIE NATIONALE	La Tillauderie	
17600	SAUJON	Philippe GALIPAUD	Clinique vétérinaire	BERLAN
18110	ST PALAIS	SCEA VILLEPELET ET FILS	le Colombier	
18120	SAINT PIERRE LES ETIEUX	DEUQUET Rémy	Gateau	
19230	ARNAC POMPADOUR	Monsieur le Directeur du Haras National	de POMPADOUR	
21140	SEMUR EN AUXOIS	LEVY François	Ferme de Vulsain	
21460	THOSTE	Brigitte GRIES	Elevage des Chaînes	
21490	CLENAY	DAURELLE Emmanuel	8 Grande Rue	

22405	LAMBALLE CEDEX	Monsieur le Directeur des Haras	Haras National	B.P. 548
22405	LAMBALLE CEDEX		Haras national de Lamballe	B.P. 548
22590	PORDIC	Jean Luc FERCHAL	La Ville Malotte	
23140	PARSAC	Hélène HERRMANN	Haras de Champeix	
23230	GOUZON	Monsieur Patrice PLANCHAT	Centre de REVILLE	REVILLE
24260	LE BUGUE	NOUGAILLON et GAUCHOT	Clinique vétérinaire	83, route de Paris
24480	MOLIERES	Madame Véronique VANRIE	La Bouygue	
24560	BOUNIAGUES	Gérard BASSOT	HARAS DE MAZIERES	
24700	MENESPLET	Philippe DUHARD	Haras du Galant	
25020	BESANCON	Madame la Directrice du Haras National	B.P. 1919	52, rue de Dôle
25020	BESANCON	Monsieur le Directeur des Haras	Haras national de Besançon	52 rue de Dôle - B.P. 1919
25020	BESANCON	Monsieur le Directeur des Haras	Haras national de Besançon	52, rue de Dôle - B.P. 1919
26540	MOURS ST EUSEBE	Madame Claire MARTIN	Clinique vétérinaire des Revols	
28250	LE MESNIL THOMAS	Madame VANDERHEYDEN-BREL	Haras de Oakland	Route du Tartre
28300	JOUY	HOUDRE	Haras de Saussay	1, rue de Saussay
28630	BARJOUVILLE	Laetitia ELIE	Haras de Barjouville	Domaine des Moineaux
29370	ELLIANT	Haras de QUELENNEC		
29450	COMMANA	Monsieur Laurent HERRY	Elevage du Valy	Quillidiec
29560	LANDEVENNEC	Madame MORE		Haras M'Auréa La Forêt
29930	PONT AVEN	Monsieur DAURE	Haras des Couleurs	
30130	CARSAN	Monsieur LAY Christian	Haras du Mas de REBOUL	
30700	UZES	Monsieur le Directeur	Haras National d'Uzès	Mas des Tailles
30700	UZES	Monsieur le Directeur du Haras	Haras national d'UZES	Mas des Tailles
30700	UZES	Monsieur le directeur des haras	haras national d'UZES	Mas des Tailles.
31370	RIEUMES	S.C.P. Docteurs vétérinaires PUISSET-SEMIROT	Haras de Lormette	Route de Beaufort
31370	POUCHARRAMET	Nicole PLAN	Ecurie de Menjoulet	
31430	LE FOUSSERET	Monsieur et Madame Pascal AMIEL	Haras de Guibail	
32380	MAGNAS	Clinique vétérinaire de LAMOTHE	LAMOTHE	
32400	VIELLA	SAYOUS Dominique	Haras des Sonates	
33250	CISSAC MEDOC	Monsieur Franck HOORELBEKE	Chemin du Breuil	
33650	ST SELVE	LABUZAN Marielle	Haras du Mayne	Domaine de Gaillardas
34290	LIEURAN LES BEZIERS		Haras des Houches	Château de Ribaute
34400	LUNEL	Clinique vétérinaire de LUNEL	1000, avenue des Abrivados	

34725	SAINT ANDRE DE SANGONIS	Monsieur BONNATERAE Vincent	Haras des Lys	
35350	ST MELOIR DES ONDES	SCEA HARAS DE LA BEUGLAIS	LA BEUGLAIS	
35360	MEDREAC	Madame ROUSSEAU	Haras de la Gesmeraye	
35500	VITRE	Pierrick CATELINE	Haras du Boulay	
35830	BETTON	PREVEL Aline	SNC D'Helby	Haras de Roulefort
36300	LE BLANC	Gilles LHERPINIERE	Haras de Visais	LE CERF THIBAULT
36300	LE BLANC	Arnaud SERRAIT	Haras de la Malrue	VISAIS
37360	NEUILLE PONT PIERRE	Docteur Philippe HORTET	Clinique vétérinaire du Pennant Bleu	ZA Les Nongrenières
38110	SAINT DIDIER DE LA TOUR	Monsieur SANSON Jean Patrick	Chez Monsieur PERRIN-COMTESSE	58 rue de Lyon
42170	ST JUST ST RAMBERT	Madame Béatrice DRIGEARD DESGARNIER	Elevage de la Mûre	
42330	AVEIZIEUX	Madame Elodie CHANAVAT	Elevage des Cibaudes	
42590	NEULISE	Monsieur Thierry DUMAS	Haras de l'Orgue	
42600	CHALAIN LE COMTAL	DUMAS Thierry	Haras de Sourcieux	
44117	SAINT ANDRE DES EAUX	Docteur F. VALON	Clinique vétérinaire du Parc de Briere	ZA des Pedras
44210	PORNIC	SCEA LES HUNIERES	Les Hunières	
44240	SUCE SUR ERDRE	Monsieur Henri MARTIN	L'Onglette	
44410	HERBIGNAC	KENELM ARABIANS	Domaine de Kenelm	KERDUCHE
44521	COUFFE	SCEA Elevage de la Loge	LA LOGE AUX MOINES	
45370	MEZIERES LEZ CLERY	Madame Brigitte BOURREAU	Le Bailly - Bois Geoffroy	
47300	VILLENEUVE SUR LOT	Monsieur Xavier CAUMONT	DIODE	
47303	VILLENEUVE SUR LOT	LES HARAS NATIONAUX	Haras National de Villeneuve-sur-Lot	B.P. 303
47307	VILLENEUVE SUR LOT	Monsieur le Directeur du Haras National	de VILLENEUVE SUR LOT	B.P. 303
47307	VILLENEUVE SUR LOT CEDEX	Monsieur le Directeur des Haras	de VILLENEUVE SUR LOT	B.P. 303
47340	CASTELLA	Emmanuel CESSAC	SCEA Elevage de THOUARS	THOUARS
49070	BEAUCOUZE	Docteur PAUL-JEANJEAN Sophie	SCP BENOITON-JEANJEAN	Centre d'Activité du Pin
49123	CHAMPTOCE SUR LOIRE	Monsieur VACHER Jean Marie	Haras des Rivettes	B.P. 2
49240	AVRILLE		Haras du Flechet	LE FLECHET
49300	CHOLET	Pierre LEVILLAIN	Chez Monsieur GROLIER	Hippodrome
49520	BOURG D'JRE	Monsieur BLAISE Karin	SARL DAUDRAIE	Les Ecuries de la Daudaie
50000	SAINT-LO	Monsieur Denis HUBERT	Docteur vétérinaire	Chemin de la Madeleine
50010	SAINT-LO CEDEX	Monsieur le Directeur des Haras	B.P. 360	
50190	PERIERS	Gilbert LEFORESTIER	SCEA LEFORESTIER	La Platière
50240	ST AUBIN DE TERREGATTEA	Yannick FARDIN	Elevage du Rouet	La Fosse

50480	SAINT GERMAIN DE VARREVILLE	Denis ANNE	Haras Danguerville	3, La Rivière
50500	BRELANDS	RENARD Josiane	Haras du Ry	La Gancellerie
50530	SARTILLY	HERPIN Jean Pierre	Elevage du Valon	LA VERIVIERE
50530	BACILLY	Eric LECLERC	Haras du Reverdy	Le Fougeray
50580	PORTBAIL	Monsieur Denis GUILBERT	Haras de Versailles	
50700	VALOGNES	Philippe VEAU	Clinique vétérinaire de Valognes	Boulevard Félix Buhot
50750	ST EBREMOND DE BONFOSSE	SCEA HARAS DES ROUGES	La Basse Cour	
50860	MOYON	COUETIL J.F.	Elevage de la Cour	La Patoyère
51480	BELVAL SOUS CHATILLON	DUTERTRE Jean-Marc	Elevage du Brèche	Hameau de la Charmoise
52000	CHAUMONT	STOEHR	Haras de Villiers	
52000	CHOIGNES	SARL JUMP 52	Haras du Vieux Moulin	
52220	MONTIER EN DER	MAIGRET	Haras de la Voire	Rue Thibault
53240	LA BACONNIERE		Haras de la Ronceraie	
53240	ANDOUILLE	Madame BODINIER Christine	EARL BUXOM IA	
53250	JAVRON LES CHAPELLES	Monsieur LEGOUPIL Gérard	Cabinet vétérinaire LEGOUPIL	13 bis, Les Domaines
53250	JAVRON LES CHAPELLES	LEGOUPIL	Clinique vétérinaire Legoupil	13, Les Domaines
53260	PARNE SUR ROC	Monsieur RAIMBAULT Jean Marie	Haras de l'Audoirie	
53300	CIGNE	Monsieur JOUSSE Dominique	Haras de la Beunelière	
53320	MONTJEAN	Monsieur Jean Louis REGEREAU	Haras de Champagne	Champagné
53480	ST GEORGES LE FLECHARD	DAVID Jérôme	Elevage de Rêve	
53480	ST GEORGES LE FLECHARD	GENES DIFFUSION	HARAS DE VAIGES	
53700	AVERTON	Madame Sarah REHILL	Haras du R	Courdaulin
53960	BONCHAMP LES LAVAL	Monsieur MAIGNAN Jacques	Haras du Plessis	
54110	ROSIERES AUX SALINES	Monsieur le Directeur des Haras	de ROSIERES AUX SALINES	
54110	ROSIERES AUX SALINES	Monsieur le Directeur des Haras de	ROSIERES AUX SALINES	
54520	LAXOU	MARTIN Max	118 rue Ernest Albert	
55300	SAINT MIHIEL	Denis ROSSETTI	Les Ecuries de Montsec	Bruxerulles
55700	STENAY	Patricia RAPPE	Route de Baalon	
56450	SURZUR	Walter VERMOESEN	Clinique vétérinaire de la Presqu'île de Rhuys	35, rue du Général de Virel
56520	GUIDEL	RIDOUX Roland	Clinique Vétérinaire	24, rue Saint Maurice
56704	HENNEBONT CEDEX	Monsieur le Directeur du Haras National	d'HENNEBONT	B.P. 127
57420	CHEMINOT	Dominique FRANCIN	Haras de la Vanoue	
57510	REMERING LES PUTTELANGE	Claude MULLER	vétérinaire	78, rue Principale

58300	COSSAYE	EICHENBERGER	Domaine du Soleil	
59122	REXPOEDE	Docteur LISSENS Jeroen	60 bis, rue du Général Anthoine	
59188	ST AUBERT	Madame Véronique ADIASSE	Haras Aubertois	Le Grand Champ
59213	CAPELLE SUR ECAILLON	Monsieur Xavier DECAUDIN	Haras du St Georges	20 rue Fouet
59510	HEM	Pascal LE COMTE	Centre Equestre Le Comte	Le Petit Parc - Rue de Croix
59650	VILLENEUVE D'ASCQ	PETIT LEBRUN Bénédicte	Haras du Montois	39, rue de la Liberté
60200	COMPIEGNE	Monsieur le Directeur du Haras	National de COMPIEGNE	1, Boulevard Victor Hugo
60200	COMPIEGNE	Monsieur le Directeur des Haras	1, Boulevard Victor Hugo	
60200	COMPIEGNE	Les Haras nationaux	Haras national de COMPIEGNE	1, Boulevard Victor Hugo
60200	COMPIEGNE	LES HARAS NATIONAUX	Délégation réagionale Nord Pas-de-Calais Picardie	1 boulevard Victor Hugo
60240	FAY LES ETANGS	Matthieu TISON	Elevage des Etangs	73 rue du Château
60400	VARESNES	Monsieur Olivier LAUDE	Clinique vétérinaire	Ferme du Rendez-vous
61120	CANAPVILLE	Patrick VALERE	Centre de reproduction équine	
61120	CAMEMBERT	Monsieur André BLEE	Haras de la Bonnerie	
61130	SAINT GERMAIN DE LA COUDRE	Madame Anne-Sophie VIENOT	La Miterie	
61160	NEAUPHE SUR DIVE	Marc LEBOURGEOIS	Haras de Corday	
61170	LE MELE SUR SARTHE	Jean Yves SALLARD	Clinique vétérinaire du Grenier à Sel	ZA de St Julien sur Sarthe
61200	COMMEAUX	Jacky SOULOY	Haras Le Trémont	
61240	NONANT LE PIN	Monsieur Xavier CAVEY		
61240	LA GENEVRAIE	Philippe CURTI	Elevage du Don	Haras de la Grande Maison
61310	EXMES	Gys VAN DE MORTEL	SARL Haras du Buisson	
61310	EXMES	LES HARAS NATIONAUX	Haras national du PIN	
61310	GINAI	Jacky SOULOY	Ecurie le Trémont	Haras de Ginai
61310	LE PIN AU HARAS	François SEIGNEUR	SCEA Haras de la Frenaie	
61360	VIDAI	Monsieur Benoit BURBAN	Haras du Feuillard	
61380	MOULINS LA MARCHE	Mathias MONGORGE	Haras de la Meslière	
61390	BELLAVILLIERS	Monsieur François COTREUIL	Haras de la Grande Terre	
61470	LE SAP	Monsieur et Madame THOMPSON	Les Roches	
61500	BELFONDS	Jean Etienne DUBOIS	Haras de la Perrière	
62127	TINCQUES	SCEA TROTTEURS TINCQUES THERET	21, rue Poulain	
62219	LONGUENESSE	Hubert DEMAGNY	28, rue de Blendecques	
62500	ST MARTIN AU LAERT	Docteur DUCROT Rémy	63, route de Calais	
62500	ST MARTIN AU LAERT	Rémy DUCROT	Clinique vétérinaire de la Croix Pelerine	63, rue de Calais

63340	SAINT GERMAIN LEMBRON	Centre Equestre du Moncelet		SAINT GERVAZY
64150	LAHOURCADE	Alexandre BOUDAREL	Ferme le Clos LUCie	Berba d'En Haut
64230	BOUGARBER	Madame Cécile TOTAIN	EARL DU MOULIN	
66380	PLA	Madame Nicole DURAND	Centre d'insémination artificielle	PLA SAINT MICHEL
66490	ST JEAN PLAT DE CORTS	Docteur Christine BOURGEOIS	CIA Les Timounières	
67000	STRASBOURG	Haras national de STRASBOURG	1, rue Ste-Elisabeth	
67000	STRASBOURG	HARAS NATIONAL DE STRASBOURG		1, rue Sainte Elisabeth
67000	STRASBOURG	Monsieur le Directeur des Haras	Haras national de Strasbourg	1, rue Sainte Elisabeth
67110	GUNDERSHOFFEN	Haras de Lerchenberg	Route de Ingelshof	
69220	TAPONAS	Monsieur LAGUIDE Aurélien	Domaine de Laye	
69280	MARCY L'ETOILE	Institut Hippique BOURGELAT	Ecole Vétérinaire de Lyon	1, avenue Bourgelat - B.P. 83
71380	ALLEROT	VUILLET Fernand	Rue du Priolet	PRONDEVAUX
71620	BEY	HURZELER Christian	Domaine d'Orain	
72150	LE GRAND LUCE	Docteur LACOSTE	Clinique vétérinaire du Grand Lucé	
72200	CROSMIERES		HARAS DE LA POTARDIERE	
72240	MAROLLES LES BRAULTS	STEF VANDER ELST	Cabinet vétrinaire	La Blancherie
72500	CHENU	Monsieur BAGLIN Norbert		Haras de Chenu
72540	CHEMIRE EN CHARNIC	EARL SABRAS	Haras du Theillet	LA MORDANTIERE
72600	MAMERS	Docteur TREVILY Dominique	Clinique vétérinaire de Bellevue	Rue de Navarre
72650	ST SATURNIN	BUSSY	Clinique Vétérinaire	La Grand Renaud
72650	SAINT SATURNIN	Madame NICOLICH-BUSSY Christine	Clinique vétérinaire	Le Grand Renaud
72800	SAVIGNE SOUS LE LUDE	HARAS D'EMRA	Le Graffard	
72800	SAINT GERMAIN D'ARCE	Monsieur Franck PELLEROT	CHAUDERUE	
73290	LA MOTTE SERVOLEX	Madame Hélène DUFOUR	Haras du Murger	40 route des Granges / Barbizet
74140	MASSONGY	Monsieur Luc VUARCHEX	Centre d'insémination	BARDENUCHE
74370	ARGONAY	Monsieur LAVOREL Dominique	Clinique équine d'Argonay	15 route de Pringy
76220	MENERVAL	Docteur Elodie CHOLLET		
76440	FORGES LES EAUX	Monsieur Yann LEMASSON	Haras de Nay	Les Fermes du Château
76440	FORGES LES EAUX	Yann LEMASSON	Haras de Nay	Les Fermes du Château
76640	ROCQUEFORT	Docteur Marc DEJEAN	729 rue du Château	La Ferme du Château
77120	EGLIGNY		Haras de Previlly	Ferme de Grateloup
77140	ST PIERRE LES NEMOURS	Monsieur de MONTALEMBERT Thierry	Haras de Brenil	Route de Larchant
77190	DAMMARIE LES LYS	Gilles BATTAIL	Clinique vétérinaire du Lys	678, avenue Jean Jaurès

78200	PERDREAUVILLE	Docteur Eric LEVY	Ferme de Blaru	
78320	LEVIS ST NOM		Haras de la Gire	GIROUARD
78470	SAINT LAMBERT DES BOIS	Clinique équine DESBROSSE - PERRIN - LAUNOIS	18 rue des Champs	La Brosse
78490	MONTFORT L'AMAURY	Joël GAGNAISON	Clinique vétérinaire de la Croix de Rome	
78490	GALLUIS	Clinique vétérinaire de Montfort l'Amaury	5, rue des Prés de la Ville	
78610	LES BREVIAIRES	Les Haras nationaux	Délégation régionale Ile-de-France	Haras des Bréviaires
78610	LES BREVIAIRES	Les Haras nationaux	Délégation régionale Ile-de-France	Haras des Bréviaires
78980	BREVAL	Monsieur FRANQUET Bertrand	Haras de Villers	1 route de Thinon
79510	COULON	Jean François COURSAUD	Haras des Cabanes	La Grange
79510	COULON	COURSAUD Jean François	Haras des Cabanes	La Grange
81220	DAMIATTE	KITTEN LEROY Catherine	Domaine de Corbières	
81220	DAMIATTE	KITTEN LEROY	Domaine de Corbières	
82370	NOHIC	BACO Christel	Carrelis	
82500	GIMAT	DUMOUCHE Michel	Haras du Chêne	
82600	MAS GRENIER	JAMME Stéphane	Haras d'Autan	
84170	MONTEUX	Docteur Isabelle EON DELACOUR	Haras du Lacydon	1100 Chemin de la Sorguette
85008	LA ROCHE SUR YON	Monsieur le Directeur des Haras	Haras National	B.P. 317 - Rue du Général Galiéni
85310	LA CHAIZE LE VICOMTE	Monsieur Joachin JACQUES	SARL Haras de la Juraire	La Juraire - LA LIMOUZINIÈRE
85320	MAREUIL SUR LAY	SCP Vétérinaires SYMSOENS - PROUVOST	Clinique équine de Vendée	
85400	LUCON	Monsieur Bruno MESNIER	Haras des Guifettes	
86460	AVAILLES LIMOUZINE	REROLLE Anne	Ferme de Villate	
86600	SANXAY	CHANFREAU Anne Marie	Elevage d'Herbord	
86700	PAYRE	de CRAENE Franck	Haras du Berlais	
87140	STY VAURY	RIFFAUD Jean Louis	Le Repaire	
87510	ST JOUVENT	PELAEZ Michel	La Tuillère	
91480	VARENNES JARCY		Haras de la Gravelotte	Chemin du Breuil
91640	VAUGRINEUSE	Monsieur SELVA Serge	Haras de la Fontaine	
95270	CHAUMONTEL	SCEA LECUYER	Chemin des Rayons	
95640	HARAVILLIERS	Madame Agnès LEPAGE	Haras de la Montagne	8 rue de la Mairie
95800	CERGY COURDIMANCHE	Docteur Cyril CLEMENT	1 chemin des Pluviers	